

sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États,

- AFFIRMONS** en raison de ce regain d'intérêt pour la multilatéralité, la nécessité de faire entendre la voix de la Francophonie dans les grands débats internationaux et de contribuer au respect de la diversité culturelle et linguistique, historique, économique et sociale, facteur d'enrichissement pour l'humanité,
- RAPPELONS** que la Francophonie est un espace de dialogue, de coopération et de partenariat dans le plus profond respect de sa diversité. Son unité se fonde sur une communauté de valeurs et de langue, consacrée à la promotion de la paix, de la justice, de la sécurité, de la solidarité, de la démocratie ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui sont universels et inaliénables,
- SOUTENONS** les efforts courageux de nombreux pays du Sud dans leur volonté de parvenir à un système économique juste qui libère les énergies et les initiatives,
- APPELONS** la communauté internationale à soutenir davantage les efforts entrepris par les pays du Sud en facilitant la création d'un cadre économique propice,
- APPUYONS** le processus d'intégration régionale, qui constitue une des réponses à l'étroitesse des marchés nationaux,
- PRENONS** l'engagement d'accroître notre action de coopération dans les domaines d'intervention définis par les Sommets,
- DÉCIDONS** de renforcer la concertation francophone au plan international,
- CONDAMNONS** le terrorisme sous toutes ses formes,
- PROCLAMONS** notre détermination à lutter contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion et d'intolérance fondées entre autres sur la race, le sexe, la langue et la religion,
- DÉCLARONS** notre volonté de poursuivre le renforcement de l'État de droit et de soutenir la démocratisation de la société politique et civile, conditions du développement durable.